

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

## SÉANCE DU 13 OCTOBRE 2020

Etaient Présents 61 titulaires, 3 suppléants, 5 conseillers ayant donné pouvoir

Présents : Dany BARRAUD, André BERNOS, Jean-Claude COSTE, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Marie-Pierre CASTAINGS, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Françoise ASSAD, Jean-Jacques BORDENAVE, Jean-Claude COUSTET, Fabienne TOUVARD, Ophélie ESCOT, Jean CASABONNE, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Philippe SANSAMAT, Alexandre LEHMANN, Philippe PECAUT, Claude LACOUR, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Cédric PUCHEU, Lydie ALTHAPE, Laurent KELLER, Claude BERNIARD, Michèle CAZADOUMECQ, Christine CABON, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Marc OXIBAR, Marie-Lyse BISTUÉ, Jean-Maurice CABANNES, Jean CONTOU CARRERE, Laurence DUPRIEZ, Philippe GARROTE, André LABARTHE, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Patrick MAILLET, Jean-Luc MARLE, Nathalie PASTOR, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Muriel BIOT, Alain QUINTANA, Elisabeth MIQUEU, Marie Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT, Bruno JUNGALAS, Martine MIRANDE, Jacques MARQUÈZE, Christophe GUERY

Suppléants : Bruno MILLOX suppléant de Sylvie BETAT, Jérôme PALAS suppléant de Michel CONTOU-CARRÈRE, Patrick DRILHOLE suppléant de Rose Elisabeth LOPEZ

Pouvoirs : Etienne SERNA à Pierre CASABONNE, Fabienne MENE-SAFFRANE à Marc OXIBAR, Emmanuelle GRACIA à Anne SAOUTER, Stéphane LARTIGUE à Patrick MAILLET, Chantal LECOMTE à Raymond VILLALBA

Absents : Alain CAMSUSOU, Jean-Michel IDOPE, Gérard LEPRETRE, Sami BOURI, Anne BARBET

### RAPPORT N° 03-201013-DEV-

#### **PARC D'ACTIVITÉS D'OGEU (TEMBOUS) : AMELIORATION ET SECURISATION DE LA ZONE DEMANDE DE FINANCEMENTS AUPRES DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE**

M. OXIBAR précise que lors du Conseil communautaire du 30 juillet 2020, le projet d'amélioration et de sécurisation de la ZAE a été validé. Pour rappel, ce projet consiste à :

- Séparer les flux voitures, camions et piétons,
- Améliorer la desserte routière via une voie de circulation suffisamment large,

- Eviter, lors des fortes précipitations, que l'Escou déborde et engendre des dégâts importants sur le Parc d'Activités des Tembous.

Afin de répondre aux objectifs énoncés ci-dessus, la Communauté de Communes du Haut-Béarn a décidé de lancer un programme d'aménagement qui consiste à :

- Déplacer la voirie, en la faisant cheminer sur le parking actuel des employés de la SEMO,
- Construire un pont en amont,
- Déconstruire le pont existant,
- Rétrocéder l'emprise de la voirie actuelle à la SEMO pour lui permettre d'abriter son parking salariés et son quai de déchargement/chargement

Au-delà de la mise en sécurité du site (trafic routier, piéton et lutte contre les inondations), l'ensemble du projet permet au groupe SEMO d'améliorer des flux logistiques indispensables à son développement et à sa pérennisation.

Ainsi, au regard des entreprises présentes sur la ZAE des Tembous (PCC, SEMOPACKAGING, Groupe Ogeu, Holight, Etablissements Jean Salet ...), de leurs projets de développement, de son implantation (entre Pau et Oloron, à l'entrée de la Vallée d'Ossau) et du potentiel de développement (22 hectares disponibles), la Région Nouvelle Aquitaine a identifié cette zone comme indispensable à l'équilibre territorial du Haut-Béarn.

En effet, dans le cadre du Schéma d'Accueil des Activités Economiques, étude menée dans le cadre du CADET (Contrat Aquitain pour le Développement l'Emploi Territorial), la ZAE des Tembous a été fléchée comme « ZAE de niveau territorial » au niveau du Haut-Béarn : « *Espace qui assure un maillage territorial équilibré sur le Haut Béarn en capacité de soutenir sa trajectoire économique dans une logique de stratégie d'offre foncière, en complémentarité des ZAE stratégiques* ».

Ainsi au regard de l'ensemble de ces éléments, une demande de financement à hauteur de 20% a été déposée auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Les dépenses éligibles, à hauteur de 441 000 € HT (arrondi), sont les suivantes (partie travaux uniquement) :

○ Généralités :	25 000.00 € HT
○ Ouvrages :	145 499.96 € HT
○ Murs annexes :	137 890.81 € HT
○ Ouvrage annexe escalier :	9 092.45 € HT
○ Démolition ouvrages existants :	7 500.00 € HT
○ Voirie :	112 028.05 € HT
○ Signalisation :	4 000.00 € HT

Le plan de financement serait donc le suivant :

○ Région Nouvelle-Aquitaine	88 200 € (20%)
○ ETAT (FSIL, obtenue en 2019)	97 034€
○ Autofinancement :	255 766 €
○ Total :	441 000 € HT

Oui cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **APPROUVE** le plan de financement tel que décrit ci-dessus

Envoyé en préfecture le 19/10/2020

Reçu en préfecture le 19/10/2020

Affiché le

ID : 064-200067262-20201013-03\_201013\_DEV-DE

- **AUTORISE** le Président à solliciter Monsieur le Président du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine pour l'obtention de la subvention la plus élevée possible,
- **AUTORISE** le Président à engager les démarches administratives nécessaires,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 13 octobre 2020

Suit la signature

Le Président

*Signé BU*

Bernard UTHURRY